

PÉDAGOGIE

Brevet fédéral de formateur / trice



EDU OUA

Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI
Route des Grives 2 CH - 1763 Granges-Paccot / FR

026 305 27 60

www.cpi.ch

Fax: 026 305 27 65

E-mail: cpi@cpi.ch

Fribourg (Granges-Paccot) - Bulle - Tavel

Brevet fédéral de formateur / formatrice

A qui s'adresse la formation ?

Le fonctionnement du monde du travail exige actuellement, de la part de chacun, une mise à jour régulière de ses connaissances et compétences. Les formations continues sont ainsi suivies de plus en plus fréquemment par les adultes, et ceci tout au long de leur vie. Dès lors, les formateurs sont amenés à **se professionnaliser** afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins de notre société et aux demandes accrues en matière de **qualité en formation**. Ce brevet fédéral de formateur / formatrice, créé dans cette perspective, constitue un apport spécifique dans ce domaine.

Le système modulaire est un vaste projet initié par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (OFFT) et a pour objectif de proposer des alternatives dans le domaine de la formation professionnelle continue et d'élaborer de nouveaux parcours de formation continue : des unités de formation visant des objectifs précis - les modules - doivent permettre d'obtenir des qualifications partielles qui mènent à des titres reconnus. Les professionnels peuvent ainsi actualiser de manière flexible et ciblée leurs connaissances et compétences et se perfectionner. Grâce à la formation modulaire, ce perfectionnement peut se faire par étapes. Les candidats peuvent choisir l'ordre de succession des modules selon leurs besoins et leurs possibilités. Les compétences acquises par la pratique professionnelle ou en suivant d'autres formations sont prises en compte et reconnues.

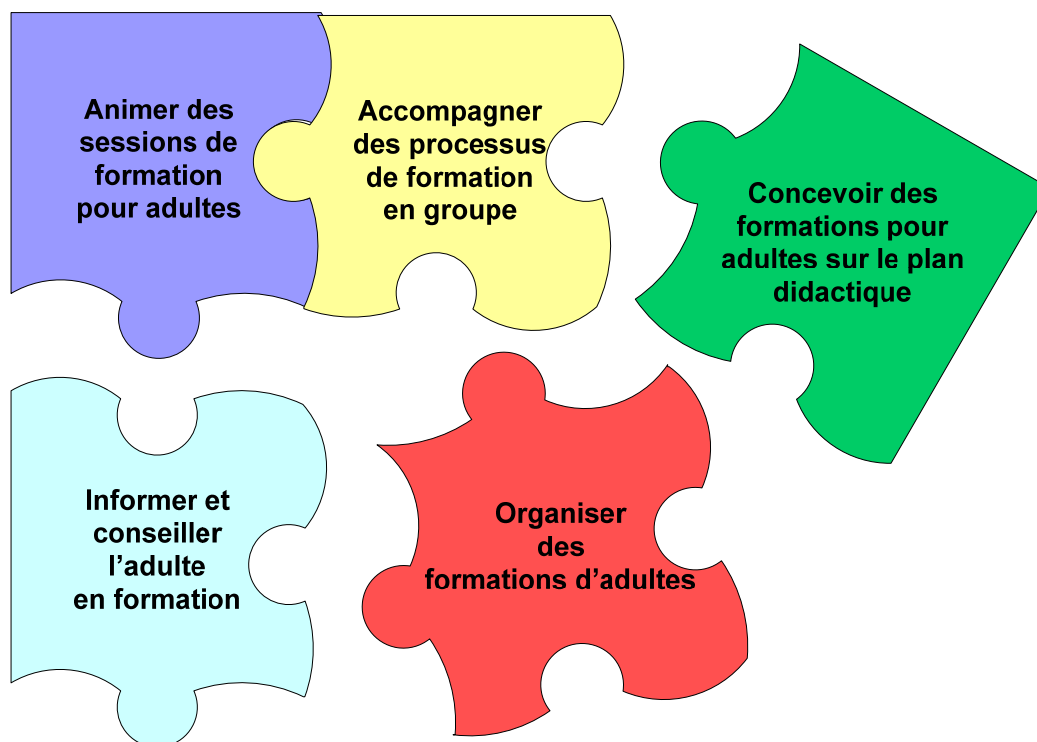
Cette formation, en cours d'emploi, s'adresse à toute personne active dans le domaine de la formation d'adultes, aussi bien au niveau du perfectionnement professionnel, d'organisations non gouvernementales et d'associations ainsi que du développement et de l'épanouissement personnel. Pour les formateurs et formatrices qui exercent cette fonction comme activité secondaire, le module 1 «Animer des sessions de formation pour adultes» fournit les bases nécessaires. Combiné avec une expérience de formateur / formatrice, il permet d'obtenir un **Certificat modulaire 1** (correspondant au Certificat FSEA de niveau 1). Cette première qualification est reconnue au niveau national par les institutions de formation continue et fait partie du nouveau standard de qualité «eduQua», mis en place par l'OFFT et le SECO. En effet, ce standard exige des institutions de formation l'engagement d'un personnel qualifié, soit ayant obtenu au minimum le **Certificat modulaire 1** du brevet fédéral de formateur / formatrice. Ce titre constitue, par conséquent, un atout important dans la carrière professionnelle d'un formateur ou d'une formatrice.

Les quatre autres modules constituent des atouts supplémentaires permettant d'obtenir, en fin de parcours, un titre reconnu. Le brevet fédéral de formateur / formatrice est alors décerné à toutes les personnes qui ont une pratique professionnelle suffisante et qui ont obtenu la validation des cinq modules. Les personnes détentrices de ce brevet **«sont capables de concevoir, de planifier, d'organiser, de communiquer et de réaliser des projets et des actions de formation d'adultes dans leur domaine d'intervention, et elles sont à même de développer des instruments d'évaluation pour ces projets et actions. Elles sont capables d'identifier et d'analyser des processus de groupes en formation, d'intervenir de manière adéquate et d'accompagner chaque apprenant dans son processus d'apprentissage»** (art. 2 du Règlement).

Brevet fédéral de formateur / formatrice

Modules à suivre

Pour l'obtention du Brevet de formateur / formatrice, les candidat (e) s doivent être titulaires des certificats des modules ci-dessous :



En principe, le participant peut choisir l'ordre dans lequel il veut suivre les modules. Cependant, telle que cette formation a été conçue par l'association professionnelle, nous conseillons de commencer par le module 1 « Animer des sessions de formation pour adultes », ce dernier étant le module de base.

Les modules restant sont considérés comme des modules de perfectionnement.

De plus amples informations peuvent être trouvées sur le site de la FSEA :

http://www.alice.ch/001alc_020502_fr.htm

Brevet fédéral de formateur / formatrice

Conditions d'obtention du brevet fédéral de formateur / formatrice

Pré-requis pour obtenir le brevet fédéral

Pour obtenir le brevet fédéral, les pré-requis sont les suivants

Formation de base	Expérience professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • CFC de 3 ans • Maturité fédéral de tous types • Diplôme universitaire • Diplôme d'une haute école ou d'une école supérieure • Diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération • Brevet ou diplôme fédéral d'un examen professionnel commercial supérieur 	4 ans à temps partiel (minimum 300 h d'animation de cours)

Deux voies d'obtention du brevet fédéral

- **Suivre les 5 modules et réussir les validations des modules**

Dès l'obtention des cinq certificats modulaires requis, le participant remplissant également les autres conditions peut déposer, en tout temps, auprès de la Commission AQ, une demande en vue de l'obtention du brevet fédéral.

Les CFF SA, Berne assurent la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module 1, alors que dès le 1^{er} janvier 2011, le CPI assure la responsabilité de l'évaluation des modules 2 à 5 (coopération entre le CPI et les CFF SA, Berne).

- **Demander une reconnaissance et une validation des acquis**

La formation professionnelle selon le système modulaire offre la possibilité de prendre en compte et reconnaître les formations initiales ou continues suivies ainsi que les acquis résultant de l'expérience. Cette démarche passe par quatre étapes dont la première exige du participant une auto-évaluation et l'élaboration d'un dossier personnel.

Frais

En déposant son dossier pour la demande du brevet fédéral, chaque candidat(e) doit verser auprès de la Commission Assurance Qualité une taxe de fr. 790.-. (prix indicatif pour 2007). Cette somme n'est pas comprise dans les frais de cours.

Toutes les informations plus détaillées concernant les directives ainsi que le règlement peuvent être consultées sur le site www.alice.ch

Comment s'inscrire à la formation

Grâce à cette formation modulaire, 2 possibilités s'offrent à vous :

1. Vous souhaitez suivre l'ensemble de la formation et obtenir le brevet fédéral.

Remplissez le formulaire d'inscription du CPI en indiquant que vous souhaitez suivre le brevet

Dans ce cas uniquement, une remise de 400.00 est effectuée sur le prix du module 5.

2. Vous souhaitez suivre uniquement les modules répondant à vos besoins.

Remplissez le formulaire d'inscription du CPI, qui se trouve en fin de brochure, en indiquant le choix des modules. Si plusieurs modules ont lieu la même année, nous vous serions reconnaissants de nous préciser les dates de début et de fin de module.

Brevet fédéral de formateur / formatrice

Module 1

Animer des sessions de formation pour adultes

Compétence opérationnelle

A la fin du module, le ou la participant/e doit être capable de préparer, d'animer et d'évaluer des sessions de formation destinées à des adultes dans son domaine professionnel spécifique et sur la base de concepts, de plans de formations et de moyens pédagogiques donnés.

Contenu

- Notions de base sur les spécificités de l'apprentissage et de la formation des adultes
- Réflexion lors de la planification, modèles didactiques simples
- Planification des séquences de formation
- Formulation précise des objectifs pédagogiques
- Adaptation des contenus de formation
- Méthodes et techniques adaptées à la formation d'adultes
- Elaboration de supports pédagogique et utilisation des médias
- Méthodes simples d'évaluation
- Evaluation des acquis
- Réflexion sr le transfert didactique dans son domaine spécifique
- Notions de base en communication
- Conduite des entretiens dans des groupes d'adultes apprenants
- Notions de base en dynamique de groupe
- Conflits et perturbations dans les groupes
- Réflexion sur sa conception personnelle de l'apprentissage
- Réflexion sur ses attitudes et comportements dans son rôle de formateur/trice

Evaluation des acquis

- Réflexion régulière par rapport à son processus d'apprentissage
- Animation et documentation d'une séquence de formation (micro-teaching)

Hormis les sessions de formations planifiées, l'investissement personnel sous forme de lectures, d'exercices et rédaction de travaux représente environ 165 heures.

Pré-requis Conditions d'obtention du module

- Participation active à la formation (taux de présence: au moins 80%)
- Avoir une expérience d'au minimum deux ans et au moins 150h dans la formation, l'organisation de cours, l'animation ou l'enseignement des adultes
- Avoir des compétences dans son propre domaine professionnel
- Obtenir la mention « acquis » à l'évaluation de compétences de fin de module

Validation

Ce module donne lieu au certificat FSEA 1, reconnu par l'OFFT et la FSEA. Combiné à quatre autres certificats modulaires, il permet d'obtenir le brevet fédéral de formateur / formatrice.

Les CFF SA, Berne assurent la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module (coopération entre le CPI et les CFF SA, Berne).

Crédits ECTS

13.5 crédits, y compris 2 ans d'expérience et au minimum 150 heures de pratique

Lieu de cours : Centre Loewenberg, Morat

No cours	Dates de cours			Horaire	Prix
01-F01-6511-01-9	Je 17 fév. 2011 Ve 18 fév. 2011 Me 16 mars 2011 Je 17 mars 2011 Ve 18 mars 2011	Me 13 avril 2011 Je 14 avril 2011 Ve 15 avril 2011 Me 18 mai 2011 Je 19 mai 2011	Ve 20 mai 2011 Ma 21 juin 2010 Me 22 juin 2011	Toute la journée	3'300.-
12-F01-6511-01-9	Lu 05 sept. 2011 Ma 06 sept. 2011 Me 19 oct. 2011 Je 20 oct. 2011 Ve 21 oct. 2011	Lu 28 nov. 2011 Ma 29 nov. 2011 Me 30 nov. 2011 Lu 09 janv. 2012 Ma 10 janv. 2012	Me 11 janv. 2012 Je 02 fév. 2012 Ve 03 fév. 2012	Toute la journée	3'300.-

Brevet fédéral de formateur / formatrice

Module 2

Accompagner des processus de formation en groupe

Compétence opérationnelle	A la fin du module, le ou la participant/e doit être capable d'identifier et d'analyser des processus de groupes d'apprenants adultes, et d'intervenir de manière adéquate.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique de groupe • Conduite de groupes d'apprenants adultes • Gestion de conflits • Articulation entre démarches didactiques et processus de communication dans le cadre des processus de dynamique de groupe • Réflexion sur ses propres attitudes de communication dans le groupe • Valeurs, normes attitudes personnelles • Résistances et transfert • Points forts et points faibles personnels • Gestion constructive des sentiments négatifs • Rôles en tant qu'animateur de groupe d'apprenants adultes • Biographie d'apprenant et conception de l'apprentissage en lien avec la conduite de groupes en formation
Evaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion régulière sur son processus d'apprentissage • Travail écrit : étude de cas d'une situation de dynamique de groupe <p>Hormis les sessions de formations planifiées, l'investissement personnel sous forme de lectures, d'exercices et rédaction de travaux représente environ 82 heures.</p>
Pré-requis Conditions d'obtention du module	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des compétences dans son propre domaine professionnel • Une expérience comme formateur/trice d'adultes est indispensable • Participation active à la formation (taux de présence exigé: 100%) • Obtenir la mention « acquis » à l'évaluation de compétences de fin de module
Validation	<p>Ce module donne lieu au certificat FSEA 2, reconnu par l'OFFT et la FSEA. Combiné à quatre autres certificats modulaires, il permet d'obtenir le brevet fédéral de formateur / formatrice.</p> <p>Les CFF SA, Berne assurent la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module. Dès le 01 janvier 2011, le CPI assurera la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module (coopération entre le CPI et les CFF SA, Berne)</p>
Crédits ECTS	4 crédits

Lieu de cours : Centre Loewenberg, Morat

No cours	Dates de cours		Horaire	Prix
12-F01-6512-01-9	Lu 22 août 2011 Ma 23 août 2011 Me 24 août 2011	Jeu 25 août 2011 Ven 26 août 2011	Toute la journée	1'900.- *

- Ce cours est un résidentiel
- Un complément de 550.- vous sera facturé pour les nuitées et les repas sur place, à payer dès le premier jour de cours au guichet du Centre Löwenberg

Brevet fédéral de formateur / formatrice

Module 3

Informer et conseiller l'adulte en formation

Compétence opérationnelle	A la fin du module, le ou la participant/e doit être capable, dans son domaine spécifique, d'informer des adultes sur les possibilités de formation continue et des les soutenir dans leur processus d'apprentissage
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Vue générale des structures de la politique de la formation aux niveaux fédéral et cantonal • Possibilités de qualification et de certification dans son domaine spécifique • Système de formation selon la loi fédérale sur la formation professionnelle • Méthodes de feedback • Conduite d'entretiens visant au soutien du processus d'apprentissage • Formes de communication et démarches propres au conseil individuel • Analyse de sa propre attitude dans les entretiens
Evaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion régulière sur son processus d'apprentissage • Documentation et analyse d'un exemple concret d'entretien de conseil et élaboration d'un dossier sur les possibilités de formations initiales et continues dans son domaine spécifique <p>Hormis les sessions de formations planifiées, l'investissement personnel sous forme de lectures, d'exercices et rédaction de travaux représente environ 53 heures.</p>
Conditions d'obtention du module	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des compétences dans son propre domaine professionnel • Une expérience comme formateur/trice d'adultes est indispensable • Participation active à la formation (taux de présence: au moins 80%) • Obtenir la mention « acquis » à l'évaluation de compétences de fin de module
Validation	<p>Ce module donne lieu au certificat modulaire FSEA 3, reconnu par l'OFFT et la FSEA. Combiné à quatre autres certificats modulaires, il permet d'obtenir le brevet fédéral de formateur / formatrice.</p> <p>Les CFF SA, Berne assurent la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module. Dès le 01 janvier 2011, le CPI assurera la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module (coopération entre le CPI et les CFF SA, Berne)</p>
Crédits ECTS	2.5 crédits

Lieu de cours : Centre Loewenberg, Morat

No cours	Dates de cours		Horaire	Prix
01-F01-6513-02-9	Ma 25 janvier 2011 Me 26 janvier 2011	Je 24 février 2011 Ve 25 février 2011	Toute la journée	1'200.-
12-F01-6513-01-9	Je 15 sept. 2011 Ve 16 sept. 2011	Lu 20 oct. 2011 Ma 21 oct. 2011	Toute la journée	1'200.-

Brevet fédéral de formateur / formatrice

Module 4

Organiser des formations pour adultes

Compétence opérationnelle En fin de module le ou la participant/e doit être capable, dans son domaine spécifique, de planifier et d'évaluer des formations pour adultes au niveau de leur conception, de leur financement et de leur organisation, en tenant compte des normes administratives de son institution.

Contenu

- Contexte sociale et son influence sur la formation
- Concepts de formation et compréhension de la formation
- Possibilité et méthodes simples d'évaluation des besoins en formation
- Rôle des formateurs/trices dans l'organisation
- Notions de base en marketing et liens avec la conception et la description d'offres de formation
- Conception des cours et modèles didactiques
- Notions de bases en calcul des coûts et possibilités de financement de la formation
- Notions de base sur le développement et l'évaluation de la qualité

Evaluation des acquis

- Réflexion régulière sur son processus d'apprentissage
- Bref travail écrit portant sur la présentation d'un projet concret de formation élaboré dans son domaine spécifique. Le ou la participant/e devra tenir compte des références théoriques et de la littérature, et décrire et évaluer le projet de formation qu'il/elle a conçu.

Hormis les sessions de formations planifiées, l'investissement personnel sous forme de lectures, d'exercices et rédaction de travaux représente environ 80 heures.

Pré-requis Conditions d'obtention du module

- Avoir des compétences dans son propre domaine professionnel
- Une expérience comme formateur/trice d'adultes est indispensable
- Participation active à la formation (taux de présence: au moins 80%)
- Obtenir la mention « acquis » à l'évaluation de compétences de fin de module

Validation Ce module donne lieu au certificat FSEA 4, reconnu par l'OFFT et la FSEA. Combiné à quatre autres certificats modulaires, il permet d'obtenir le brevet fédéral de formateur / formatrice.

Les CFF SA, Berne assurent la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module
Dès le 01 janvier 2011, le CPI assurera la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module (coopération entre le CPI et les CFF SA, Berne)

Crédits ECTS 4 crédits plus 1.5 crédit pour la supervision si elle est effectuée dans le cadre de ce module

Planification du module Pour des questions de logique liée à l'évaluation des acquis, les modules 4 et 5 sont organisés conjointement.

Lieu de cours : Centre Loewenberg, Morat

No cours	Dates de cours			Horaire	Prix: modules 4 et 5
01-F01-6517-01-9	Me 10 nov. 10 Je 11 nov. 10 Ve 12 nov. 10 Lu 13 déc. 10	Ma 14 déc. 10 Me 15 déc. 10 Ma 11 janv. 11 Me 12 janv. 11	Je 13 janv. 11 Me 09 fév. 11 Je 10 fév. 11 Ven 11 fév. 11	Toute la journée	4'100.-
12-F01-6517-01-9	Me 09 nov. 11 Je 10 nov. 11 Ve 11 nov. 11 Ma 13 déc. 11	Me 14 déc. 11 Je 15 déc. 11 Me 11 janv. 12 Je 12 janv. 12	Ve 13 janv. 12 Me 08 fév. 12 Je 09 fév. 12 Ven 10 fév. 12	Toute la journée	4'100.-

A ces dates se rajoutent 5 ½ journées de supervision (une présence à 4 de ces journées est obligatoire afin d'obtenir le certificat, mais peuvent être changées en cas d'impossibilité):

Pour le module 01-F01-6517-01-9 : 23 nov. 2010, 21 déc. 2010, 18 janv. 2011, 15 fév. 2011, 15 mars 2011.

Brevet fédéral de formateur / formatrice

Module 5

Concevoir des formations pour adultes sur le plan didactique

Compétence opérationnelle	En fin de module, le ou la participant/e doit être capable, dans son domaine spécifique, de concevoir des formations pour adultes sur le plan didactique.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des besoins et mesures prises • Analyse des publics-cibles • Principes pédagogiques généraux et principes didactiques spécifiques au domaine professionnel • Conception d'actions de formations du point de vue didactique • Objectifs de formation, objectifs d'apprentissage et contenus • Planification et objectifs de formations • Choix et adaptation des supports didactiques • Méthodes pédagogiques et formes d'apprentissage • Dynamique de groupe en lien avec la conception d'actions de formation et de l'apprentissage en liens avec sa biographie personnelle d'apprenant-e • Analyse de son rôle de formateur/trice face à différentes méthodes pédagogiques et formes d'apprentissage
Evaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion régulière sur son processus d'apprentissage • Visite qualifiante sur le lieu pratique du/de la participant/e • Evaluation de la planification, de l'animation et de l'auto-évaluation du/de la participant/e <p>Hormis les sessions de formations planifiées, l'investissement personnel sous forme de lectures, d'exercices et rédaction de travaux représente environ 91 heures.</p>
Pré-requis Conditions d'obtention du module	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des compétences dans son propre domaine professionnel • Une expérience comme formateur/trice d'adultes est indispensable • Participation active à la formation (taux de présence: au moins 80%) • Obtenir la mention « acquis » à l'évaluation de compétences de fin de module
Validation	<p>Ce module donne lieu au certificat FSEA 5, reconnu par l'OFFT et la FSEA. Combiné à quatre autres certificats modulaires, il permet d'obtenir le brevet fédéral de formateur / formatrice.</p> <p>Les CFF SA, Berne assurent la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module. Dès le 01 janvier 2011, le CPI assure la responsabilité de la réalisation et de l'évaluation du module (coopération entre le CPI et les CFF SA, Berne)</p>
Crédits ECTS	4 crédits plus 1.5 crédit pour la supervision si elle est effectuée dans le cadre de ce module
Planification du module	Pour des questions de logique liée à l'évaluation des acquis, les modules 4 et 5 sont organisés conjointement.

Lieu de cours : Centre Loewenberg, Morat

No cours	Dates de cours			Horaire	Prix: modules 4 et 5
01-F01-6517-01-9	Me 10 nov. 10 Je 11 nov. 10 Ve 12 nov. 10 Lu 13 déc. 10	Ma 14 déc. 10 Me 15 déc. 10 Ma 11 janv. 11 Me 12 janv. 11	Je 13 janv. 11 Me 09 fév. 11 Je 10 fév. 11 Ven 11 fév. 11	Toute la journée	4'100.-
12-F01-6517-01-9	Me 09 nov. 11 Je 10 nov. 11 Ve 11 nov. 11 Ma 13 déc. 11	Me 14 déc. 11 Je 15 déc. 11 Me 11 janv. 12 Je 12 janv. 12	Ve 13 janv. 12 Me 08 fév. 12 Je 09 fév. 12 Ven 10 fév. 12	Toute la journée	4'100.-

A ces dates se rajoutent 5 ½ journées de supervision (une présence à 4 de ces journées est obligatoire afin d'obtenir le certificat, mais peuvent être changées en cas d'impossibilité):

Pour le module 01-F01-6517-01-9 : 23 nov. 2010, 21 déc. 2010, 18 janv. 2011, 15 fév. 2011, 15 mars 2011.



Informations générales

Conditions générales

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont différentes pour chaque cours. Pour les formations menant aux brevets et diplômes fédéraux, ce sont les règlements des Associations professionnelles qui prévalent. En ce qui concerne les autres cours, le CPI indique pour chaque niveau les exigences d'admission des participant(e)s.

INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées au secrétariat par écrit ou par fax au moyen du bulletin d'inscription annexé, au plus tard 10 jours avant le début du cours ou par téléphone ou E-Mail (confirmation par écrit obligatoire). Les cours ne débutent que lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant. Le CPI se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Le secrétariat en informera les participants en temps utile.

FINANCES

La finance de cours comprend le matériel et le support de cours ou selon les indications particulières. Une facture sera adressée à chaque participant. Seules les personnes s'étant acquittées de leur finance sont autorisées à fréquenter le cours. La quittance faisant foi.

COURS MODULAIRES

Les taxes de cours de courte durée doivent être versées en intégralité 5 jours avant le début du cours ou directement auprès de notre réceptionniste au moyen de l'EC-Direct ou de la Postcard. Elles ne sont en aucun cas remboursées.

FILIÈRES DE FORMATION

Les taxes de cours de longue durée et/ou brevet peuvent être versées par tranches, exigibles avant le début de chaque trimestre. Elles restent intégralement dues en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, les taxes de cours, augmentées des frais administratifs, sont calculées proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement suivies.

Les montants des finances pour les cours modulaires et les filières de formation peuvent faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution générale des charges d'exploitation du CPI et des décisions des autorités.

Par leur inscription, les participants aux cours s'engagent à respecter ces exigences, de même que les autres conditions générales.

DÉSISTEMENT

Les annulations se feront par écrit, en indiquant les motivations d'annulation (certificat médical, lettre de l'employeur, etc). En cas de désistement plus de 5 jours avant le début de la prestation, les frais administratifs sont fixés à Fr. 50.-. Passé ce délai et sans motivations d'annulation, la somme entière est due.

FRÉQUENTATION DES COURS

Dans l'intérêt de l'enseignement, les cours seront suivis avec régularité et ponctualité. En cas d'absence, les participants en informeront le secrétariat ou l'enseignant. Une attestation est délivrée aux participants qui ont participé au moins à 80 % des cours.

ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

Les formations débouchent sur des certificats, diplômes et autres titres officiellement reconnus. Elles font l'objet d'un règlement spécifique. Pour certains cours, un test final est organisé; il permet d'obtenir une attestation des connaissances acquises.

ORDRE DANS LE BÂTIMENT

- Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment.
- Il est également interdit de manger et boire dans les salles d'informatique. Les places de travail seront laissées propres et en ordre.

LOCAUX ET DURÉE DE COURS

Les différents lieux de cours seront précisés sur la confirmation de cours adressée à chaque participant. Une période d'enseignement correspond à 45 minutes de cours.



Formulaire d'inscription

Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NP/Localité _____

Date de naissance _____

Tél. privé _____ Tél. prof. _____

Tél. mobile _____ E-mail _____

Votre CV ainsi qu'un récapitulatif de votre expérience professionnelle dans le domaine de la formation sont à joindre avec le formulaire d'inscription. Merci !

	N° de cours	Titre	Prix
	Formation complète		
<input type="checkbox"/>	90-F01-1665-01-9	Brevet fédéral de formateur	10'100.--
	Module		
<input type="checkbox"/>	01-F01-6511-01-9	Module 1 Animer des sessions de formation pour adultes	3'300.--
<input type="checkbox"/>	12-F01-6512-01-9	Module 2 Accompagner des processus de formation en groupe	** 1'900.--
<input type="checkbox"/>	01-F01-6513-02-9	Module 3 Informer et conseiller l'adulte en formation	1'200.--
<input type="checkbox"/>	12-F01-6513-01-9	Module 3 Informer et conseiller l'adulte en formation	1'200.--
<input type="checkbox"/>	01-F01-6517-01-9	Module 4 et 5 Concevoir et organiser des formations pour adultes sur le plan didactique	4'100.--
<input type="checkbox"/>	12-F01-6517-01-9	Module 4 et 5 Concevoir et organiser des formations pour adultes sur le plan didactique	4'100.--

Cocher les modules désirés

** un complément de 550.- vous sera facturé pour les nuitées et les repas , à payer dès le 1er jour de cours

	Mode de paiement
<input type="checkbox"/> par le participant <input type="checkbox"/> par le chômage N° de la caisse _____ <input type="checkbox"/> par l'employeur Adresse de l'employeur _____ + timbre et signature de l'employeur _____ _____ _____ _____	Pour les cours et modules : <input type="checkbox"/> La totalité avant le début du cours ou du module (sans intérêt) <input type="checkbox"/> Paiement échelonné, en accord avec le CPI (5% d'intérêt) Pour les formations comprenant plusieurs modules (brevets, diplômes...) : <input type="checkbox"/> La totalité avant le début de la formation (rabais de 400.- au dernier module) <input type="checkbox"/> Par module, avant le début du module (sans intérêt) <input type="checkbox"/> Paiement échelonné, en accord avec le CPI (5% d'intérêt)

ATTENTION : Les personnes inscrites auprès d'une caisse de chômage doivent impérativement obtenir l'accord de leur conseiller. Sans cet accord, l'inscription à un cours peut entraîner la suppression d'indemnités.

Je m'engage à payer le cours auquel je m'inscris et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales. Le CPI se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants.

Date _____

Signature _____

Adresse d'envoi:

CPI
Centre de perfectionnement interprofessionnel
Rte des Grives 2
1763 Granges-Paccot



Informations générales

Où et comment nous trouver à Granges-Paccot ?

En bus, depuis la gare

1. Prendre en face de la gare le bus no 1 « portes de Fribourg » et non pas le bus no 1 qui se nomme « St-Léonard »
2. Sortir à l'arrêt « Agy »

En voiture, depuis l'autoroute

1. Prendre la sortie Fribourg/Nord
 2. Suivre les indications pour Fribourg
 3. Tourner au deuxième giratoire à droite
- Le CPI se trouve à votre droite (bâtiment brun avec stores orangés)

